

## DECISION CA023-2014

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation

Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu la délibération CA024-2012 du 06 mars 2012

Vu la délibération CA033-2012 du 29 mars 2012

### Objet de la décision

Tarifs de la Direction de la culture et des initiatives, de la direction de la communication et de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services

**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

1. d'approuver les tarifs de la Direction de la culture et des initiatives : "SOIREE CŒNOLOGIE LE 05/06/14 DANS LE CADRE DES INITIATIVES DU PERSONNEL DE L'UNIVERSITE D'ANGERS, , carte CEZAM pour les retraités, CARTE CULTURE
2. d'approuver les tarifs de la Direction de la communication : boutique en ligne (Stylo, Parure de stylos)
3. d'approuver les tarifs de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services : Tarif des inscription 2014/2015 au club œnologique de l'université d'Angers

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 05 juin 2014**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**

*Le Président de l'Université d'Angers*

*Pour le président*

*et par délégation*

*Le Directeur général des services*

*Olivier TACHEAU*

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **06 juin 2014**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		
<b>DIRECTION DE LA CULTURE ET DES INITIATIVES</b>	nom de la structure		
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
<b>SOIREE œNOLOGIE LE 05/06/14 DANS LE CADRE DES INITIATIVES DU PERSONNEL DE L'UNIVERSITE D'ANGERS</b>			
Soirée œnologie et conférence le 05/06/14 à 19h45 à l'Auberge de la Roche de Saint Jean de Linières en collaboration avec Jean-Michel Monnier (limité à 40 personnes)			
Tarif pour les Personnels de L'UA	<b>18,00 €</b>	900 407	
Tarif pour les conjoints hors UA ou autres	<b>36,50 €</b>	900 407	
<b>REVENTE DE LA CARTE CEZAM POUR LES RETRAITES DE L'UNIVERSITE D'ANGERS</b>			
Revente de la carte cézam pour les retraités de l'Université d'Angers et de leurs conjoints uniquement			
Tarif prix d'achat DACC	<b>11,60 €</b>	900 407	
<b>CARTE CULTURE</b>	<b>0,00 €</b>	900 407	à compter de septembre 2014

Date du conseil de gestion	Direction de la communication	
nom de la structure		
Désignation	Montant TTC	Observations
Stylo (encre bleue, marquage par gravure laser, ouverture de la mine par rotation, coffret en plastique transparent)	8,00 €	<b>Nouveau tarif à compter du lundi 2 juin 2014</b>
Parure de stylos (stylo plume et stylo bille dans coffret en carton, marquage par gravure laser)	17,00 €	<b>Nouvelle entrée à compter du lundi 2 juin 2014</b>

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		
<b>15/05/2014</b>	<b>UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services</b>		
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
Initiation : Connaissance des vins et des terroirs			
Tarif public : formation, vins et repas compris	180,00 €	931	Tarif des inscription 2014/2015 au club œnologique de l'université d'Angers - UFR ITBS
Tarif public : formation, vins mais pas le repas	150,00 €	931	Tarif des inscription 2014/2015 au club œnologique de l'université d'Angers - UFR ITBS
Etudiants : formation, vins et repas compris	150,00 €	931	Tarif des inscription 2014/2015 au club œnologique de l'université d'Angers - UFR ITBS
Etudiants : formation, vins mais pas le repas	120,00 €	931	Tarif des inscription 2014/2015 au club œnologique de l'université d'Angers - UFR ITBS
Perfectionnement : Approfondissement sur les vins, les cépages et les régions viticoles			
Tarif public : formation, vins et repas compris	180,00 €	931	Tarif des inscription 2014/2015 au club œnologique de l'université d'Angers - UFR ITBS
Tarif public : formation, vins mais pas le repas	150,00 €	931	Tarif des inscription 2014/2015 au club œnologique de l'université d'Angers - UFR ITBS
Etudiants : formation, vins et repas compris	150,00 €	931	Tarif des inscription 2014/2015 au club œnologique de l'université d'Angers - UFR ITBS
Etudiants : formation, vins mais pas le repas	120,00 €	931	Tarif des inscription 2014/2015 au club œnologique de l'université d'Angers - UFR ITBS